

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 21 décembre 2018	N° 2018-842

Convocation du 14 décembre 2018

Aujourd'hui vendredi 21 décembre 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. François JAY, M. Bernard JUNCA, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Jean-François EGRON à Mme Josiane ZAMBON
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET
M. Erick AOUIZERATE à M. Alain CAZABONNE
Mme Odile BLEIN à M. Max GUICHARD
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH
Mme Conchita LACUEY à Mme Michèle FAORO
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN
M. Thierry MILLET à M. Daniel HICKEL
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Karine ROUX-LABAT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Emmanuelle AJON à Michèle DELAUNAY à partir de 11h45
Mme Maribel BERNARD à M. Stéphan DELAUX jusqu'à 10h20
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Dominique IRIART à partir de 11h55
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU à partir de 10h45
Mme Marie-Christine BOUTHEAU à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 12h20
Mme Anne BREZILLON à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 12h15
M. Nicolas BRUGERE à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 11h30
Mme Virginie CALMELS à Mme Brigitte COLLET à partir de 12h15
M. Didier CAZABONNE à M. Jacques BOUTEYRE à partir de 11h45
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN jusqu'à 11h00
Mme Solène CHAZAL à Mme Emmanuelle CUNY à partir de 12h20
M. Yohan DAVID à M. Jean-Louis DAVID à partir de 12h20
Mme Nathalie DELATTRE à Mme Maribel BERNARD à partir de 12h20
Mme Laurence DESSERTINE à Stéphan DELAUX à partir de 12h15
M. Michel DUCHENE à M. Dominique ALCALA à partir de 12h15
Mme Magali FRONZES à M. Philippe FRAILE MARTIN à partir de 11h30
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 12h00
Mme Dominique IRIART à Mme Chantal CHABBAT de 10h00 à 11h30
Mme Martine JARDINE à M. Thierry TRIJOULET à partir de 9h30
Mme Andréa KISS à Mme Véronique FERREIRA à partir de 12h30
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Cécile BARRIERE à partir de 11h30
Mme Zeineb LOUNICI à M. Franck RAYNAL à partir de 12h15
M. Jacques MANGON à M. Patrick BOBET à partir de 12h15
Mme Arielle PIAZZA à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 12h15
M. Michel POIGNONEC à M. Max COLES à partir de 12h30
M. Alain SYLVESTRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 11h45

M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean TOUZEAU à partir de 12h00
M. Benoît RAUTUREAU à M. Guillaume GARRIGUES jusqu'à 10h25
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS à partir de 12h30

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 21 décembre 2018	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction de la nature	N° 2018-842

Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Loc'Halle Bio - Année 2018 - Soutien exceptionnel au développement de l'activité de la plateforme Loc'Halle Bio au Marché d'intérêt national (MIN) de Bordeaux Brienne - Décision - Autorisation

Madame Béatrice DE FRANÇOIS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Loc'Halle Bio est un groupement de producteurs maraîchers Bio, dont l'activité bénéficie aux magasins bio de l'agglomération et aux acteurs de la filière agricole réunis autour du projet afin de faciliter la distribution sur le territoire de fruits et légumes issus de l'agriculture biologique produits dans un rayon de 150 km autour de Bordeaux.

1 – Présentation de la SCIC Loc'Halle Bio

La SCIC Loc'Halle Bio a été créée en 2013, sous forme d'association de préfiguration d'abord, et accompagnée par la régie du Marché d'intérêt national (MIN) de Bordeaux Brienne, Bordeaux Métropole et l'Association territoires et innovation sociale (ATIS) afin de promouvoir une solution de débouché local à la production maraîchère.

L'association a réalisé une étude d'opportunité et de marché qui a mis en avant le débouché demi-gros sur le MIN de Brienne, à destination d'une clientèle de primeurs et magasins spécialisés bio de la métropole bordelaise pour le maraîchage en agriculture biologique local.

Réunie en assemblée générale en octobre 2013, l'association Loc'Halle Bio a décidé de se transformer en Société coopérative d'intérêt collectif pour lancer la commercialisation, sur le marché de Brienne, des fruits et légumes produits régionalement par les sociétaires de la coopérative et des futurs maraîchers bio qui rejoindront le groupement. A sa création la SCIC regroupait en plus des 8 producteurs initiaux, des magasins spécialisés de l'agglomération, les associations de développement agricole et de promotion de l'agriculture bio départementales et locales, Bordeaux Métropole et ATIS qui accompagne l'initiative en économie sociale et solidaire et le développement d'une filière maraîchère bio, proche de Bordeaux.

L'activité est répartie autour de plusieurs types de clientèle :

- Les ventes aux magasins bio de la Métropole,
- Les ventes sur le site du MIN. Elles représentent plus de 35 % des ventes sur les premiers mois de 2018,
- Le segment du marché « restauration collective » qui regroupe les livraisons aux restaurants scolaires de la métropole (sur appel d'offre ou de gré à gré) et les livraisons à des restaurants,
- Les ventes des producteurs adhérents,
- Les débouchés hors région, à destination de grossistes spécialisés bio.

En mettant à disposition des producteurs régionaux un nouvel outil de commercialisation en circuit court, Loc'Halle Bio offre de nouveaux débouchés aux agriculteurs locaux et valorise les circuits-courts. Plateforme souple et légère issue de l'économie sociale et solidaire, **Loc'Halle Bio** garantit la compétitivité de ses produits grâce notamment à la mutualisation des frais logistiques entre producteurs.

La Cub (devenue Bordeaux Métropole le 1^{er} janvier 2015) a voté en 2014 un plan d'accompagnement à l'émergence du projet de la structure avec une aide sur 3 ans (2014-2016) au côté de la Région Aquitaine, du Département de la Gironde et de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF).

2 – Financements accordés précédemment par Bordeaux Métropole

Bordeaux Métropole est intervenue en 2012 pour une aide à l'étude de faisabilité et en 2013-2014 pour une aide au démarrage d'activité de la structure Loc'Halle Bio. L'aide de Bordeaux Métropole s'inscrit dans deux cadres :

- celui du soutien à l'économie sociale et solidaire au travers de la SCIC (entrepreneuriat collectif),
- et celui de la politique agricole (soutien en faveur de l'agriculture périurbaine et du développement des circuits courts). La sollicitation de Loc'Halle Bio aujourd'hui pour un soutien au développement de son activité relève d'un projet dont l'utilité sociale et environnementale pour le territoire métropolitain est avérée.

Ce plan d'accompagnement à l'émergence du projet de la structure s'est poursuivi avec une aide sur 3 ans (2014-2016) au côté de la Région Aquitaine, du Département de la Gironde et de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF).

La SCIC Loc'Halle Bio a reçu, par délibérations du conseil métropolitain, les subventions suivantes représentant un montant total de 46 215 € :

Délibération n° 2013-0384 du 31 mai 2013 – Adhésion de la Communauté urbaine de Bordeaux à l'association Loc'Halle bio	15 €
Délibération n° 2013-0385 du 31 mai 2013 – Adhésion de la Communauté urbaine de Bordeaux à l'association Loc'Halle bio – Subvention à l'approfondissement de l'étude de faisabilité du projet	7 200 €
Délibération n° 2013-0760 du 25 octobre 2013 - Soutien au démarrage de l'activité de la plateforme Loc Halle Bio au MIN de Bordeaux Brienne et abondement de la CUB au capital de la SCIC Loc Halle Bio	20 000 €
Délibération n° 2015-709 du 27 novembre 2015 – Soutien au démarrage de l'activité de la plateforme au MIN de Brienne	19 000 €

3 – Un dynamisme économique croissant et un impact toujours plus fort sur le territoire métropolitain

En 2014, la SCIC Loc'Halle Bio a réalisé un Chiffre d'affaires (CA) en progression constant de 742 826 € au 30 octobre 2014. La subvention métropolitaine de 20 000 € représente 2,70 % du CA.

En 2015, l'activité a concerné environ 70 producteurs, pour un volume global de 1 100 tonnes et un chiffre d'affaires de 1 276 673 €. La subvention métropolitaine de 19 000 € représente 1,49 % du CA.

Les exercices 2015 et 2016 ont vu le CA augmenter régulièrement, l'année 2016 étant le premier exercice sans subventions publiques. A sa clôture, l'exercice 2017 atteste d'un CA de 2 289 300 €, soit une augmentation globale de 63 % depuis la création de la SCIC.

A sa création la SCIC regroupait 8 producteurs coopérateurs et moins de 20 producteurs apporteurs. Début 2018, elle fédère 22 producteurs coopérateurs et plus de 70 producteurs apporteurs. L'offre bio et locale de qualité proposée par la SCIC a rencontré son marché. La demande dépassant le prévisionnel établi, la SCIC a recruté de nouveaux salariés mais surtout apporte un débouché à plus de 70 producteurs maraîchers et arboriculteurs bio de la région tout en conservant ses principes fondateurs stricts : 100 % bio et uniquement

en direct des producteurs situés dans un rayon de 150 km autour de Bordeaux. Loc'Halle Bio a vendu 1 100 tonnes en 2015 et a doublé ses volumes en 2017. Plus de 150 clients locaux sont bénéficiaires de l'activité. Forte du développement de ses activités, la SCIC emploie aujourd'hui 7 salariés, 3 temps plein en Contrat à durée indéterminée (CDI) et 4 temps partiels en Contrat à durée déterminée (CDD).

Parallèlement à son activité première de commercialisation au juste prix, Loc'Halle Bio s'appuie sur ses membres pour inciter les producteurs métropolitains à la conversion bio et développe une forme de parrainage technique à destination des producteurs souhaitant entrer dans sa dynamique. A ce titre la SCIC est un relais vital pour l'agriculture métropolitaine, en termes de débouchés, mais également en matière de formation et d'incitation à une agriculture bio et durable.

Enfin la SCIC entre pleinement dans le partenariat entre Bordeaux Métropole et l'Agglomération Val de Garonne favorisant la conversion bio de l'agriculture, l'écrasante majorité de ses membres étant issue de ces deux territoires.

L'engagement de valorisation de la matière première et de renforcement des structures locales se traduit également dans des actions anti-gaspillage. Ainsi les légumes et fruits abimés sont transformés via un partenariat avec une conserverie solidaire située dans la Métropole (Elixir à Blanquefort).

4 – Une crise de croissance de la structure

L'augmentation de la demande en fruits et légumes bio sur le territoire métropolitain a explosé et Loc'Halle Bio a connu une croissance en volume de vente de près de 20 % par an depuis 2014. Si cette demande doit normalement se tasser, elle reste encore en 2018 en augmentation de près de 10 %. S'adapter à cette dynamique pour une structure réduite comme l'était initialement la SCIC n'est pas sans risques. Différents écueils sont apparus, en matière d'investissements indispensables à cette adaptation, mais également en matière de modes de gestion qui ont généré des tensions sur la comptabilité de la structure.

L'exercice budgétaire 2017, malgré un CA de plus de 2,2 M €, s'est clôturé sur une perte de 17 600 €. Pour limiter l'impact comptable de ces éléments d'adaptation, la SCIC a puisé dans ses fonds propres à hauteur de 40 000 €. Ces derniers doivent être reconstitués (comme la loi le stipule) au plus tard au terme de deux exercices budgétaires successifs, soit dans le cas présent avant le 31/12/2018.

La SCIC a provisionné 20 000 €, certains producteurs adhérents renonçant à leurs bénéfices et a renforcé son partenariat avec le réseau de magasins Biocoop : les 22 magasins de l'aire métropolitaine ont adhéré à la SCIC pour un montant total de 11 000 €.

Compte-tenu de tous les éléments évoqués plus haut et du rôle fondamental que joue la SCIC Loc'Halle Bio dans la contribution à la mise en œuvre de la politique agricole métropolitaine, il vous est proposé d'accorder une aide exceptionnelle à la SCIC d'un montant de 9 000 €. Cette aide se justifie au titre de la politique agricole mais également au titre du soutien à l'économie sociale et solidaire.

5 – Budget prévisionnel pour 2018

La SCIC Loc'Halle Bio sollicite l'aide financière exceptionnelle de Bordeaux Métropole pour un montant de 9 000 €, ce qui représente 0,36 % du budget prévisionnel hors taxes estimé à 2 487 649 € (Voir Annexe n°1 – Budget prévisionnel 2018).

Le développement d'activité de la SCIC répond aux critères d'aides financières définis par la délibération n° 2018-154 du 23 mars 2018 Projets nature-agriculture-règlement général d'intervention financière pour la réalisation des projets nature agriculture de Bordeaux Métropole.

Ainsi, la subvention exceptionnelle proposée est de 9 000 € : 6 000 € au titre de la politique agricole métropolitaine, 3 000 € au titre du soutien à l'économie sociale et solidaire.

4 – Modalités de versement de la subvention

Conformément aux dispositions du règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux organismes de droit privé, approuvé par le Conseil de Bordeaux Métropole en date du 29 mai 2015, la subvention sera versée forfaitairement en une seule fois.

5 – Obligations de l'organisme subventionné

Conformément aux dispositions de l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales, l'organisme subventionné est tenu de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de son budget définitif (annexe 1 complétée des colonnes « Réalisé ») et de ses comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité, dans les six mois suivant la clôture de l'exercice.

Ainsi, il s'engage à fournir dans les six mois de la clôture de l'exercice et au plus tard le 31 août 2019, les documents ci-après établis dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :

- Le compte rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

Ce document retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues dans la présente convention. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du programme d'actions comprenant les éléments mentionnés à l'annexe 2 et définis d'un commun accord entre les deux parties. Ces documents sont signés par le président de l'organisme ou toute personne habilitée.

- Les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L 612-4 du code de commerce.
- Le rapport d'activité.

Selon ce même article, il est également interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu.

VU la loi 2001-624 du 17 juillet 2001 portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5217-2,

VU l'article L1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la circulaire du 18 avril 2002 relative à la société coopérative d'intérêt collectif,

VU la délibération métropolitaine n° 2015/0252 du 29 mai 2015 relative au règlement d'intervention en matière de subventions accordées à des organismes de droit privé,

VU la délibération communautaire relative au dispositif d'aide financière des projets Nature-Agriculture n°2018-154 du 23 mars 2018.

VU le dossier de demande d'aide n° 2018-01225 en date du 8 novembre 2018.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la sollicitation de Loc'Halle Bio pour un soutien au développement de son activité s'inscrit dans le cadre de la politique de soutien de Bordeaux Métropole en faveur de l'agriculture métropolitaine comme de l'économie sociale et solidaire et des circuits courts, et relève d'un projet dont l'utilité économique, sociale et environnementale pour le territoire métropolitain est avérée

DECIDE

Article 1 : l'attribution d'une subvention exceptionnelle en 2018 de 9 000 € à la SCIC Loc'Halle Bio au titre de la pérennisation et du développement des activités de la plateforme de commercialisation de produits maraîchers locaux sur le Marché d'intérêt national de Bordeaux Brienne.

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : D'imputer cette subvention sur le budget principal de l'exercice 2018, chapitre 65, article 65742, fonction 76.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 21 décembre 2018

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 26 DÉCEMBRE 2018 PUBLIÉ LE : 26 DÉCEMBRE 2018	Pour expédition conforme, la Conseillère déléguée, Madame Béatrice DE FRANÇOIS
--	--

NOM DE L'ORGANISME :	LOC HALLE BIO
----------------------	---------------

ANNEXE A - BUDGET GLOBAL DE L'ORGANISME									
Exercice 2018		- Si le porteur de projet peut déduire la Tva, les montants inscrits sont Hors taxes(HT), sinon toutes taxes comprises (TTC) - Pour vous aider à compléter le budget si-dessous : cf Guide de constitution des budgets							
	CHARGES (en euros)				PRODUITS (en euros)				
	Budget 2017 (1)	Budget 2018 (1)	Réalisé 2018 (2)	Ecart en valeur (2)	Budget 2017 (1)	Budget 2018 (1)	Réalisé 2018 (2)	Ecart en valeur (2)	
60 - Achats	1946989	0	2028200	2028200	70 - Ventes de produits finis, prestations de services	2289329	2451400	0	-2451400
Achats d'études et de prestations de service					Vente de produits finis, de marchandises	2 289 329	2 450 000		-2450000
Achats stockés de matières et fournitures	1 927 008		2 009 000	2009000	Prestations de services		1 400		-1400
Achats non stockables (eau, énergie)	14 507		17 200	17200	Produits des activités annexes				0
Fournitures d'entretien et de petit équipement	2 866		2 000	2000					0
Fournitures administratives	2608				74 - Subventions d'exploitation	18222	29000	0	-29000
Autres fournitures					État (préciser le(s) ministère(s) sollicité(s))				0
61 - Services extérieurs	47550	0	78435	78435	Conseil Régional	18 222	16 705		-16705
Sous traitance générale	4 486		22 000	22000	Conseil Départemental				0
Locations mobilières et immobilières	23 195		22 200	22200	Bordeaux Métropole				0
Entretien et réparation	3 582		6 000	6000	Autres EPCI				0
Primes d'assurance	6 544		7 500	7500	Ville de Bordeaux				0
Documentation			0	0	Autre(s) commune(s)		12 295		-12295
Divers			7 069	7069	Organismes sociaux				0
Leasing véhicules	9 743		13 666	13666	Fonds européens				0
62 - Autres services extérieurs	80922	0	82400	82400	Emplois aidés				0
Rémunérations intermédiaires et honoraires	14 250		11 200	11200	Autres (précisez) :				0
Publicité, publications	192		500	500	Aides privées				-7249
Déplacements, missions et réceptions	1 698		2 000	2000	75 - Autres produits de gestion courante	0	7249	0	-6000
Frais postaux et de télécommunication	3 652		4 700	4700	Cotisations	0	6 000		-1249
Services bancaires	4 694		7 000	7000	Autres		1 249		0
Divers	56 436		57 000	57000		2			0
63 - Impôts et taxes	12 009	0	13110	13110	76 - Produits financiers				0
Impôts et taxes sur rémunérations	12 009		13 110	13110		6738			0
Autres impôts et taxes	0		0	0	77 - Produits exceptionnels				0
64 - Charges de personnel	238077	0	260180	260180		13 730			0
Rémunérations du personnel	183 756		195 946	195946	78 - Reprises sur amortissements et provisions				0
Charges sociales	54 321		64 234	64234		4 253			0
Autres charges de personnel					79 - Transfert de charges				0
65 - Autres charges de gestion courante	1 851			0					0
66 - Charges Financières	5 848		847	847					0
67 - Charges exceptionnelles	3 715			0					0
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements									0
69 - Impôt sur les sociétés	13 729		8 500						0
TOTAL DES CHARGES	2350690	0	2471672	2471672	TOTAL DES PRODUITS	2332274	2487649	0	-2487649
86 - Emploi des contributions volontaires en nature	0	0	0	0	87 - Contributions volontaires en nature	0	0	0	0
- Secours en nature	0				- Bénévolat				0
- Mise à disposition gratuite des biens et services	0				- Prestations en nature				0
- Personnel bénévole	0				- Dons en nature				0

	Budget 2017 (1)	Budget 2018 (1)	Réalisé 2018 (2)	Ecart en valeur (2)
Résultat Net	-18476	15 977	-2 471 672	-2 487 649

Personnel	2015	2016	2017	Budget 2018	Réalisé 2018 (2)
Nombre de salariés en équivalent temps plein					
travailleur	4	5	6		

(1) à renvoyer pour le dossier de demande
(2) à renvoyer pour la transmission des documents lors du bilan du projet

Signature du Président ou du représentant légal
Date
Tampon de l'organisme

08/11/18

LOC'HALLE BIO
MIN de BRIENNE BP 12
Quai de Paludate Case N°1
33076 BORDEAUX Cedex
Siret 753 488 154 00034 - APE 4631Z